

**Circulaire à l'attention des médiateurs  
exerçant la fonction de médiation  
selon la loi Droits du patient du  
22 août 2002.**

**Agence pour une Vie de Qualité**

**Administration centrale**

Rue de la Rivelaine, 21  
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11  
info@aviq.be

[www.aviq.be](http://www.aviq.be)

**Charleroi, le**

DÉPARTEMENT BIEN-ETRE ET SANTE  
DIRECTION DES SOINS HOSPITALIERS

Vos réf. : /

Nos réf. : AVIQ/BES/DSH-DSM/WBK-SC/05.2018/MédiateurRapportActivité/  
Annexe(s) : 1 (rapport sous forme Excel)

Votre contact : Wany Binti Kayumba, Attachée – Tél. : 071/337.965 – Mél : [Wany.bintikayumba@aviq.be](mailto:Wany.bintikayumba@aviq.be)  
Sarina Coniglio, Attachée – Tél. : 071/337.411 – Mél : [sarina.coniglio@aviq.be](mailto:sarina.coniglio@aviq.be)  
Responsable du département : Brigitte BOUTON, Inspectrice Générale

**Objet : Rapport annuel de la fonction de médiation**

Madame la Médiatrice,  
Monsieur le Médiateur,

Conformément à l'article 9 de l'arrêté royal du 08 juillet 2003 fixant les conditions auxquelles la fonction de médiation dans les hôpitaux doit répondre, et à l'article 20 de l'arrêté royal du 10 juillet 1990 fixant les normes d'agrément applicables aux associations d'institutions et de services psychiatriques, un rapport annuel de la fonction de médiation doit être rédigé par le médiateur.

Précédemment envoyés à la Commission Fédérale « droits du patient », ces rapports sont dorénavant envoyés à l'AViQ, suite à la sixième réforme de l'État et au transfert de compétences en matière des normes d'agrément des hôpitaux et autres institutions de soins à la Région wallonne.

Comme cela a été convenu de commun accord lors de la réunion du 17 avril 2018 entre l'AViQ et les médiateurs, les rapports de la fonction de médiation de l'année 2017 sont à rendre au plus tard **le 30 juin 2018**.

Le formulaire complété sur le document Excel joint en annexe est à renvoyer à l'AViQ par courriel à l'adresse suivante : [soins.hospitaliers@aviq.be](mailto:soins.hospitaliers@aviq.be) pour les hôpitaux et

[sante.mentale@aviq.be](mailto:sante.mentale@aviq.be) pour les plates-formes de concertation en santé mentale en précisant en objet « Numéro d'agrément de l'institution/rapport annuel d'activité/médiation».  
Des commentaires libres et recommandations détaillées peuvent être annexés au formulaire afin d'améliorer ce dernier.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame la Médiatrice, Monsieur le Médiateur, l'expression de ma considération distinguée.

**L'Administratrice générale,**

A handwritten signature in purple ink, appearing to be 'A. Baudine', written in a cursive style.

**A. BAUDINE.**